

V E N T E D U F O R T

D E

L ' I L E M A D A M E

-----0-----

C O N F E R E N C E D E P R E S S E

D U

M A R D I 2 1 A V R I L 1 9 9 2

-----0-----

t e n u e p a r l e M a i r e

D e P o r t d e s B a r q u e s

-----0-----

LE 21 AVRIL 1992, le Maire de PORT-DES-BARQUES a convoqué :

- le Conseil Municipal
- la télévision régionale (F R 3)
- la presse (Sud-Ouest, la France, la Nouvelle République etc)
- la radio (Radio France, etc..)

pour appeler l'attention des pouvoirs publics sur la décision arrêtée par la Direction Ministérielle des Services Fiscaux, de différer la vente du Fort de l'Ile Madame, fixée au 14 Mai 1992.

EXPOSE DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à mon invitation.

Tout le monde s'interroge sur le report de la vente du Fort de l'Ile Madame et souhaiterait en connaître les raisons.

En préambule, rappelons que le 8 mars 1982, le Ministère de la Défense décidait l'aliénation du Fort, et suivant procès verbaux en date des 11 et 31 mars 1983 confirmait au service des domaines la vente de la propriété militaire de l'Ile Madame.

Le 22 août 1984, il était procédé à l'aliénation de trois maisons, anciennes habitations des officiers du Fort.

Demeuraient le Fort ainsi que ses annexes.

De cette époque à 1989, date de l'élection de la présente municipalité, on notera diverses demandes émanant de collectivités ou de particuliers qui n'aboutiront pas. Pourquoi ?

Le plan d'occupation des sols du moment prévoyait, notamment dans le secteur NDa, c'est-à-dire celui de l'Ile Madame, les constructions et aménagements destinés à l'accueil touristique collectif à caractère social, à l'animation des loisirs et des sports, et les constructions sanitaires qui en découlent, à l'exception du camping-caravaning et de tout complexe hôtelier.

Considérant ces limites restrictives, le Conseil Municipal décidait alors de procéder à la révision du plan d'occupation des sols afin d'élargir le champ des possibilités, tout en préservant le site. Ce plan d'occupation des sols a été révisé et approuvé, si bien que le 7 avril 1992, c'est-à-dire pratiquement 5 semaines avant la vente du Fort de l'Ile Madame, à 11 h 45 très précisément, je recevais une communication téléphonique de Monsieur SCHMIDT, directeur départemental des services fiscaux qui m'informait que la vente du Fort était différée.

Aussitôt après, je me mettais en relation avec Monsieur CHAYE, le chef du centre des impôts qui me confirmait l'information et précisait que la décision émanait du Ministère des Finances.

L'après-midi, toujours du 7 avril, j'appelais Monsieur MARCHAND, ancien Ministre, Monsieur de LIPKOWSKI, ancien Ministre, le Cabinet de Monsieur BLAIZOT (puisque celui-ci se trouvait en séance au Sénat) et Monsieur DROUET, Conseiller Général.

Le 8 avril, je confirmais par lettre les démarches que j'avais effectuées auprès de chacun des intéressés.

Le 9 avril, Monsieur de LIPKOWSKI me précisait que la décision de différer la vente du Fort avait été prise par Monsieur THOMAS, sous-directeur au Ministère qui estimait que l'Ile Madame devait être protégée de tout béton, et pour ce faire, suggèrait que certaines collectivités (le Conseil Général et communes associées) se voient accorder un bail emphythéotique qui leur permettrait de retenir l'investisseur de leur choix sur un projet qui leur serait soumis.

Le même jour, toujours dans la foulée, je téléphonais à Monsieur THOMAS et Monsieur de LIPKOWSKI les informant des prescriptions incluses dans la révision du plan d'occupation des sols, qui prévoit la création d'une ZAC en ce qui concerne le Fort.

Après communication téléphonique, Monsieur BLAIZOT, très au courant du sujet, décidait de demander des renseignements complémentaires sous forme de questions écrites, au Sénat ainsi qu'à l'Assemblée Nationale, par l'intermédiaire de Monsieur Jean-Guy BRANGER.

J'adressais une lettre à Monsieur le Préfet, sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet de ROCHEFORT.

Ne disposant d'aucune réponse positive, le 10 avril, j'adressais un Fax à Monsieur CHARASSE.

Le 13 avril, appel de Monsieur MARCHAND qui me précisait être intervenu auprès de Monsieur le Préfet.

Le 15 avril, nouvelle communication téléphonique avec le Cabinet de Monsieur BLAIZOT l'informant que les services fiscaux départementaux venaient de recevoir confirmation de la vente différée. A mon avis, cette décision n'est pas recevable, l'Île Madame étant protégée et classée, la propriété militaire soumise à une ZAC, puisque le permis de construire ne peut être signé que par le Ministre de l'Environnement et non par le Maire de Port-des-Barques, ni par le Préfet.

Le 16 avril, communication téléphonique avec Monsieur QUILLARD, chef de bureau à la Préfecture, au service des Actions de l'Etat, à qui j'exposais que le Fort par lui-même était protégé par une ZAC ainsi que le pourtour du Fort qui comprend des anciennes maisons, propriétés privées, une propriété appartenant à Monsieur MARTIN, ici présent, ainsi qu'un terrain appartenant au Diocèse. Tous ces terrains sont soumis à un droit de préemption suivant délibération du Conseil Municipal.

Je considère donc que nous avons pris toutes les mesures pour sauvegarder l'Île Madame.

Monsieur QUILLARD, ayant compris le sens de mon intervention adresse un télex au Ministre, signé du Préfet.

Le 21, c'est-à-dire aujourd'hui, il y a quelques heures, Monsieur de LIPKOWSKI, après lecture de ma correspondance dont il a très bien compris le sens ainsi que mes réserves, me fait savoir qu'en tant que Député de la circonscription, il rejette les propositions de Monsieur THOMAS.

Dernière information que je peux vous livrer ; elle date de quelques minutes seulement : Monsieur de LIPKOWSKI vient d'intervenir auprès de Monsieur THOMAS afin qu'une table ronde soit tenue à LA ROCHELLE, à laquelle participeraient Monsieur le représentant du Ministère des Finances, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Chef des Services Fiscaux de LA ROCHELLE et le Maire de PORT-DES-BARQUES.

Enfin, Monsieur THOMAS semblerait disposé de donner suite à notre demande de traiter avec un investisseur de notre choix qui présenterait un projet nous convenant, ce projet bien entendu, pourrait être examiné par cette commission.

Par conséquent, voilà ce que je pouvais vous dire sur la situation présente.

Un journaliste : cette réunion interviendrait quand ?

Le Maire : le 11 mai, à la Préfecture de LA ROCHELLE, mais attendons confirmation.

Monsieur de LIPKOWSKI va essayer d'organiser cette table ronde, pour, disons, régler une fois pour toutes, le sort de l'Ile Madame.

Un journaliste : vous attendez donc confirmation de cette réunion !

Le Maire : bien sûr. C'est une information que je vous livre sous réserve.

Un journaliste : pour examiner le projet d'un investisseur ?

Le Maire : alors maintenant je déborde ; je pense que l'intérêt de la Municipalité, c'est de donner un plus à notre Commune, au département, et peut-être même à la région, avec un investisseur de notre choix, mais sous quelle forme, ce qui va encore retarder l'échéance car il faudra peut-être faire un concours et définir un projet qui nous tiendra à cœur, où la commune de Port-des-Barques y trouvera son compte.

La commune percevra les impôts fonciers, la taxe professionnelle, mais aussi et c'est très important des créations d'emploi.

Il est évident que Monsieur THOMAS, dans ses réserves, me donne à penser que le processus de la vente du Fort de l'Ile Madame peut être comparé à une pièce de théâtre dont les acteurs survolent le texte ; mais enfin que voulez-vous, l'intérêt de notre collectivité c'est d'essayer de trouver un accord, même qui ne nous plaise pas entièrement.

Monsieur THOMAS a appelé mon attention sur le fait qu'un investisseur pouvait acquérir pour n'utiliser le fort que comme maison d'habitation, ce qui ne correspondrait pas aux objectifs. C'est vrai, mais enfin d'ici-là, cela m'étonnerait qu'une personne investisse je ne sais combien de millions pour en arriver là, car entre parenthèses, nous avons des investisseurs dont nous ne connaissons pas les projets et nous n'avons pas à les connaître, qui nous ont dit, "notre projet est ficelé, il coûte entre 8 et 10 milliards de centimes". Par exemple, il y a quelques jours, le CLUB MED nous a contactés comme candidat, pour l'acquisition du Fort, et le président nous a dit : "je suis preneur, j'ouvre toute l'année et je vous crée entre 60 et 80 emplois."

La seule chose que je sollicite de mes collègues, est leur accord dans l'action que j'ai menée, et si je dois poursuivre dans le même sens. Dans l'affirmative, je demanderai que l'on prenne une délibération du Conseil Municipal pour approuver tout ce qui vient de se

passer ainsi que mes démarches.

Après un tour de table, le Maire est prié de poursuivre son action dans l'intérêt général, tout en prenant les garanties pour la sauvegarde du milieu et de la profession ostréicole.

Alors, je vous remercie.

Aux participants : si vous avez d'autres questions à poser, je vais essayer d'y répondre.

Un journaliste : moi, je voudrais que vous reveniez sur la journée du 15 avril et que vous me permettiez d'écrire.

Le Maire : le 15 avril - nouvelle communication téléphonique au Cabinet de Monsieur BLAIZOT, l'informant que les Services Fiscaux Départementaux venaient de recevoir confirmation de la vente différée. En ce qui me concerne, cette décision n'était pas recevable, l'Ile Madame étant protégée et classée, la propriété militaire soumise à une ZAC et le permis de construire ne pouvait être signé que par le Ministre de l'Environnement.

Je peux vous lire l'une des dernières lettres que j'ai adressée à Monsieur de LIPKOWSKI:

"Je viens de recevoir la lettre citée en référence, concernant l'affaire citée en objet.

" Tout en vous présentant mes remerciements pour la célérité de votre intervention, je me dois de vous informer de mon rejet des propositions présentées sous la houlette d'un bail emphytéotique.

Je dois vous préciser que cette prise de position, vraisemblablement partagée par mon Conseil Municipal, l'Association des Commerçants et Artisans, ainsi que par la population de Port-des-Barques est le résultat d'une procédure incompréhensible.

Suivant procès verbaux en date des 11 et 31 mars 1983, le Ministre de la Défense demandait au service des Domaines de bien vouloir procéder à l'aliénation du Fort de l'Ile Madame.

Depuis cette époque, neuf années se sont écoulées. Je passerai sous silence la période de 1983 à 1989, date de notre élection. Dès notre entrée en fonction, nous nous sommes attachés à revaloriser cet ouvrage, qui, de par le P.O.S. ne pouvait accueillir que des Colonies de Vacances.

C'est la raison pour laquelle, nous avons fait procéder à la révision du P.O.S., nous attachant plus particulièrement à l'Ile Madame.

Cette révision étant effective, je souligne que :

- . l'Ile Madame est protégée et classée,
- . que l'ex-propriété militaire, fait l'objet d'une ZAC

ce qui veut dire que le permis de construire, déposé par l'acquéreur du Fort, sera non pas signé par le Maire de Port-des-Barques, ni par le Préfet de la Charente-Maritime, mais par le Ministre.

Je pense que toutes les garanties sont prises pour éliminer "le bétonnage excessif" et que dans une équipe gouvernementale de même orientation, on ne devrait pas connaître un problème de cette nature, que je ne manquerai pas de rendre public, en fonction de la suite qui sera donnée."

N'oublions pas que le produit de la vente de ce Fort dont les abords ont été nettoyés à l'instigation de la Municipalité, sera perçu par l'Etat.

2°) le montant des impôts fonciers et de la taxe professionnelle seront recouvrés par la Commune et une partie par le Département.

3°) la restauration de l'ouvrage conduira diverses entreprises sur le site de l'Ile Madame.

4°) l'ouverture du Fort rénové permettra, pour son fonctionnement, un recrutement de personnel parmi les demandeurs d'emploi.

Je vous apporte encore quelques informations complémentaires, je ne veux pas faire le procès de Monsieur THOMAS, mais il faut savoir que ce monsieur, sous-directeur au service du Ministère n'est intervenu que 6 semaines avant la vente, alors que la vente du Fort de l'Ile Madame a paru au bulletin des domaines du 16 au 31 octobre 1991 et que Monsieur THOMAS aurait pu se manifester beaucoup plus tôt.

Un journaliste : pour l'instant vous n'avez pas d'investisseur prêt à reprendre, donc le marché est ouvert ?

Le Maire : maintenant la vente est différée !

Un journaliste : mais avant, y avait-il un investisseur qui s'était mis en avant plus que les autres ?

Le Maire : je dirai que beaucoup de personnes nous avaient sollicités et avaient aussi sollicité Monsieur CHAYE à LA ROCHELLE. Nous avons eu connaissance de 2 ou 3 projets très vagues. Cela se conçoit, chacun défendait son propre dossier.

Un journaliste : j'ai eu Monsieur THOMAS au téléphone, et en gros, voilà ce qu'il dit " On ne peut pas laisser la main mise à des investisseurs privés sur un terrain comme l'Ile Madame, parce qu'une fois qu'ils auront le foncier, ils pourront faire ce qu'ils veulent.

Le Maire : ce n'est pas vrai, sur le terrain, de la zone, oui d'accord. Ce n'est pas une ZAC, donc le permis de construire ne peut être délivré que par le Ministre.

Un journaliste : mais en ce qui concerne les alentours, y a-t-il possibilité de construire ?

Le Maire : attendez, voici une délibération du Conseil Municipal du 30 octobre 1990 : Monsieur le Maire a fait connaître au Conseil Municipal l'intention du Ministère de la Défense de mettre en vente incessamment par adjudication l'ensemble des mobiliers du Fort de l'Ile Madame, 4 hectares, 39 ares.

Compte tenu de la valeur et de l'intérêt pour la Commune de Port-des-Barques et pour la Charente Maritime du site naturel de l'Ile Madame, la Commune est favorable à un programme d'aménagement de l'Ile Madame qui assure d'une part la protection de l'espace naturel de l'île et d'autre part, la localisation d'un projet économique dans le Fort. A cette fin, le Conseil Municipal souhaite l'intervention privée pour la restauration et l'utilisation du Fort, animé d'un souci de grande qualité sous le contrôle de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

La commune considère qu'il est indispensable d'accompagner ce projet d'aménagement d'une politique foncière d'acquisition par le Conservatoire du Littoral de la totalité de l'Ile Madame pour 75 hectares à l'exclusion des parcelles bâties et de la partie actuellement occupée par le Camping qui pourrait être réaménagée en liaison avec la restauration du Fort. Ces actions ont pour but la mise en oeuvre progressive sur l'Ile Madame d'un projet global de protection et d'aménagement de qualité, fondé sur une utilisation touristique du Fort après sa restauration par un investisseur privé et sur la mise en valeur des richesses naturelles et historiques de l'île, après acquisition par le Conservatoire des parcelles mise en vente à l'intérieur de la zone de préemption, de périmètre sensible.

La gestion du site sur lequel sera maintenue la liberté d'accès ainsi que les activités traditionnelles (agriculture et ostréiculture) pourra être ainsi mieux assurée par la Commune en liaison avec le Conservatoire qui prendra à sa charge le financement du bilan écologique et des aménagements qui seront arrêtés après concertation.

Il me semble avoir répondu à vos questions !

Un journaliste : oui, peut-être, mais en tout cas, je n'ai pas compris cela et pour que je puisse bien relater, il faut que je comprenne clairement ! Donc, il y a le Fort, il y a les alentours, il y a l'Ile Madame en tant que telle. Vous parliez de zone sensible autour du Fort, donc sur cette zone sensible, vous garantissez qu'il n'y aura pas de construction et donc pas de bétonnage sur l'Ile.

Monsieur LANDRAUD : pour parler concrètement, toute l'île est en zone sensible sans exception. Le Fort est classé, mis à part le Fort qui sera privé, tout le reste de l'île ne pourra faire l'objet d'une quelconque cession sans rencontrer le droit de préemption donné au Conservatoire du Littoral.

Un journaliste : il n'est pas intéressé, lui par l'achat du Fort ?

Le Maire : nous avons obtenu une décision du Conseil Général de la Charente Maritime qui nous a accordé la faveur de pouvoir traiter avec un investisseur privé. Si demain, le Fort devenait une succursale de la Corderie Royale, bien que celle-ci présente un certain attrait, le nombre de visiteurs ne semble pas répondre aux avantages que l'on est en droit d'attendre de la vente du fort.

J'ajouterai même que nous avons eu un candidat investisseur qui nous a posé la question : y-a-t-il un aérodrome à proximité, autre que celui de LA ROCHELLE ? (lorsque nous savons que celui de St-Agnant est pratiquement fermé.)

Ce que je pense, voyez-vous, c'est que les décideurs de Paris auraient dû venir sur place se rendre compte.

Notre problème est clair car vous, journalistes, avez publié un article il y a deux ans. En voici un extrait : " d'ici à la fin de l'année le Fort sera vendu aux enchères publiques ".

Je souhaite que ce soit un investisseur privé qui l'achète, de cette façon, cela rapportera des ressources à son propriétaire actuel qui est l'Etat, ainsi qu'à la Commune car il faudra restaurer cet édifice.

Pour Monsieur LOPEZ, Directeur du Conservatoire du Littoral, une telle hypothèse n'est pas en soi, alarmante ; le Fort est de toute façon classé et sa réhabilitation ne pourra se faire que sous le contrôle des Monuments Historiques, explique-t-il.

Par contre, notre souci est de préserver les nombreux atouts de l'Ile Madame. Il est hors de question par exemple que l'ouverture d'un hôtel s'accompagne de la création d'un golf. Aussi nous nous intéressons de près au devenir des espaces situés autour du Fort, qui eux ne sont pas protégés, et la Municipalité de Port-des-Barques a accepté que nous puissions exercer notre droit de préemption en cas de vente de terrain.

Cela était dans la presse !

Un journaliste : si j'ai bien compris, Monsieur Le Maire, s'il y avait eu cette vente aux enchères, c'est celui qui aurait payé le plus qui l'aurait emportée. Finalement et grâce à Monsieur THOMAS, c'est un plus qu'il risque d'y avoir.

Le Maire : ce que je pense, c'est que vraisemblablement si nous arrivons à un accord, ce sera en somme le projet qui conviendra le mieux et bien, la base de la vente se fera sur ce prix. Cela n'ira pas au-delà parce que tout le monde est dans la légalité, c'est un concours de projets, ce n'est pas une adjudication pour en devenir le propriétaire, et donc il y aura transaction, oui, mais sur 700 000 F en principe.

Un journaliste : cette vente-là, elle vous convenait ?

Le Maire : oui, mais celui qui en tirait le plus de profit, c'était l'Etat bien sûr.

Un journaliste : donc l'autre vente, la vraie vente vous convient davantage !

Le Maire : c'est un fait, mais enfin soyons sérieux maintenant ! Près de 10 ans pour se prononcer sur un sujet, on aurait pu le définir beaucoup plus tôt !

Un journaliste : je veux dire que l'intervention de Monsieur THOMAS aura eu quand-même un côté bénéfique. En fait, ce qui est dommage, c'est qu'il se soit réveillé 6 semaines avant la vente.

Le Maire à un journaliste : c'est vous qui avez appelé Monsieur THOMAS ?

Le Journaliste : oui

Le Maire : il vous a parlé de questions " environnement " alors qu'à moi, il a parlé " Fort ". Voyez-vous, il n'était pas sur la même longueur d'ondes.

Un membre du Conseil Municipal : " de toute façon, il faudra voir sur quels critères ils vont choisir celui à qui reviendra le Fort. Pour l'instant, ces critères, on ne les connaît pas et on ne peut pas dire si cette vente-là aurait été moins bonne ou aurait été meilleure. On ne le saura peut-être jamais. Ce seront leurs critères qui ne seront pas forcément ceux que l'on aurait préférés ".

Un journaliste : à part les limites à l'utilisation des bâtiments fixés par le Préfet dans cette ZAC, il n'y avait pas d'autres critères, c'est-à-dire que quelqu'un pouvait très bien dire : "j'achète et maintenant je ferme à clé, c'est chez moi !"

- Est-ce qu'il n'y aurait pas eu une garantie pour la Commune ?

Le Maire : il y aurait toujours eu l'impôt foncier que nous aurions perçu.

D'autant plus, je ne sais pas si vous le savez, mais il y a 190 personnes intéressées, (demandes d'informations) et 25 candidatures sûres. Monsieur CHAYE, vendredi, a envoyé 650 lettres aussi bien aux 190 candidats qu'aux autres personnes qui l'avaient contacté pour retirer les affiches, la vente n'ayant plus lieu.

Un journaliste : cela est une mise à prix, mais les experts estiment à combien le prix de départ ?

Le Maire : je vous ai parlé tout à l'heure d'un investisseur qui avait annoncé 10 milliards de centimes. Ces gens-là avaient certainement les moyens de faire monter les enchères et je pense que ce sont des gens qui ont des possibilités, mais il est fort possible que sur 190 personnes, il en soit resté une vingtaine et que le prix aurait été assez élevé.

Un journaliste : moi j'ai vu Monsieur SERRE des services fiscaux qui m'a dit qu'il était prêt à vendre le Fort pour zéro franc. Qu'en pensez-vous ?

Le Maire : non, parce que nous avons dit à un moment donné que nous le garderions. Ils n'ont pas voulu ! Nous avons demandé à bénéficier des mêmes conditions que celles qui avaient été accordées à Monsieur COCHARD pour le Fort LIEDOT à l'Ile d'Aix. Cela a été refusé.

Lui, l'avait eu pour le franc symbolique, alors, voyez-vous on est quelque peu abandonné car nous avons eu la création d'un péage au-dessus de la Charente et la station de péage ne sert pas les intérêts de la Commune, loin de là !

Nous avons près de moi un collègue qui avait l'habitude de louer à certains curistes qui ne viennent plus..

En ce qui concerne le terrain de camping, la fréquentation est devenue moindre, cela se conçoit ; enfin, les résidents secondaires propriétaires d'une maison d'habitation, immatriculés disons, 79 doivent payer le péage. Après une première sélection qui s'est faite, en voici une seconde avec le Fort de l'Ile Madame dont on arrête la vente. On se pose des questions : veut-on étouffer la rive gauche de la Charente ?

Un journaliste : est-ce que l'on peut une nouvelle fois revenir sur cette histoire de concours. Avez-vous des contours assez précis, ou c'est complètement flou ?

Le Maire : c'est flou, mais on définira totalement l'avenir de l'Ile Madame le 11 mai.

C'est une suggestion que je viens de vous livrer, mais ce n'est pas dit qu'elle soit retenue, cela pourra en être une autre ; mais croyez-moi, je ne m'engagerai au cours de cette table ronde qu'après accord de mes collègues du Conseil Municipal, je ne prendrai pas l'initiative tout seul, ce n'est pas mon habitude.

Un journaliste : le 11 mai, c'est à la Préfecture ?

Le Maire : oui, Il y aura le Préfet, le Directeur des Services du Conseil Général, le Directeur des Services Fiscaux, et je pense que Monsieur BLAIZOT y sera, ainsi que Monsieur de LIPKOWSKI et Monsieur CHAYE.

Le journaliste : c'est sûr ou c'est encore une proposition ?

Le Maire : Monsieur de LIPKOWSKI m' a fait la proposition tout à l'heure qu'il se mettait en rapport avec les parties intéressées pour confirmation de la date.

Pas d'autre question ?

Un journaliste : quelques mots sur l'histoire du Fort : en 1982, il y avait encore des militaires dedans ?

Monsieur MARTIN, Maire de St-Nazaire S/Charente, propriétaire dans l'île : de 1945 à 1948, les prisonniers ont travaillé pour aménager le Fort en maison familiale des forces armées. Ce Fort a été la maison familiale des forces armées qui a fonctionné jusqu'en 79/80. Il y avait 300 personnes tout l'été en vacances dans ce Fort qui avait beaucoup de succès, et on ne sait pas pourquoi il a été décidé

de le fermer en 1980.

Il y avait la plus belle salle à manger du Département, elle était superbe. C'était des militaires qui venaient, du gendarme au commandant.

Un journaliste : c'est au Ministère de la Défense que l'on doit tous ces bungalows blancs ?

Monsieur MARTIN : il y a eu un gros problème quand ils ont été faits en 60/65.

Il n'est pas question de les remettre en état.

Un journaliste : on ne sait toujours pas pourquoi cette vente a été différée et on ne peut toujours pas le savoir ; pourquoi différée et non pas annulée ? Vous n'avez aucune opinion là-dessus ? Vous n'auriez pas eu connaissance d'un projet particulier ?

Le Maire : ce que je peux vous dire aussi, c'est ma foi, peut-être que Monsieur THOMAS vous a indiqué que pour éviter de défigurer le site par un bétonnage excessif les investisseurs éventuels pourraient être soumis à un bail emphytéotique de 60 ans, de manière à limiter leurs intentions.

Pour votre gouverne, j'ajoute que la même opération a été faite à proximité de St-LO.

Une convention a été passée entre le Conservatoire du Littoral et un Syndicat Mixte, et rien n'a été réalisé depuis 2 ans et demi. C'est toujours à l'état de friches.

Un journaliste : donc pour vous, à terme, ce type de décision, c'est enterrer tout le profit que vous pouviez espérer de la vente du Fort de l'Ile Madame. Vous avez mis trois ans pour arriver à cette décision qui malheureusement n'aboutit pas.

Le Maire : mais, je pense que dans les 3 années qui suivent, nous arriverons à vendre un Fort qui est mis en vente depuis 1982.

Un journaliste : donc, vous êtes toujours optimiste, vous ?

Le Maire : oui, et je vous assure, j'irai à cette table ronde en espérant trouver une compréhension de la part des gens qui, peut-être, je l'ai dit tout à l'heure, ne connaissent pas le problème. Monsieur BLAIZOT, lui, a très bien compris. (il n'avait pas compris précédemment. Il a fallu que je me déplace) J'ai eu une entrevue avec lui et il a fort bien compris ce problème local, si bien que cette fois-ci, lorsque je l'ai alerté, il n'a pas hésité à se renseigner au Sénat et à l'Assemblée Nationale.

Un journaliste : mais qu'allez-vous pouvoir leur dire de plus que ce que vous avez déjà dit ?

Le Maire : ce sera intéressant parce qu'on connaîtra l'instigateur et on saura pour quelle raison a été prise cette décision parce que ce n'est pas la décision de Monsieur THOMAS, ou alors ce serait la fin de tout qu'un sous-directeur commande la France.

Un journaliste : alors, vous pensez qu'à l'issue de cette commission, vous pourrez nous dire : si cela ne se fait pas, voilà pourquoi !

Le Maire : oui, au moins je poserai la question, vous pouvez me faire confiance !

Un journaliste : alors finalement, si on aboutit à la formule d'un concours qui serait partie prenante dans cette décision, cela vous rendra plutôt service puisque cela garantira qu'il y aura un maximum d'emplois et qu'il n'y aura pas de béton.

Le Maire : oui, je dis bien on souhaite. J'avais en tête un projet, j'allais vous dire, associé à une collectivité et ce n'est pas possible car tout projet important ne peut être conduit que par son auteur. Par contre, il est possible que ce projet ne nous convienne qu'imparfaitement mais s'il présente l'avantage de répondre aux intérêts de la Collectivité, nous l'adopterons sans arrière pensée.

Ce qui aurait été parfait, c'est que cette affaire soit résolue très rapidement parce que je mettrai alors entre guillemets qu'en 1994/1995, n'oublions pas que nous aurons le bicentenaire de la mort des Prêtres et que je voudrais que l'Ile Madame avant tout ne soit pas un chantier.

Un journaliste : je pense que les services fiscaux du Ministère ne vous font pas confiance et que c'est pour cela...

Le Maire : je pense qu'il faut pouvoir causer de cette affaire. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on prend des décisions à PARIS, mais on ne connaît pas le problème.

Le problème doit être traité sur l'Ile et non pas à partir d'informations que l'on donne.

A aucun moment, Monsieur THOMAS ne m'a fait connaître ses craintes si on procédait à la vente.

D'ailleurs, je peux même m'avancer en disant que Monsieur CHAYE n'a rien reçu non plus. On a été mis devant le fait accompli, c'est tout.

Un journaliste : depuis quand était classé le Fort ?

Le Maire : le 14 octobre 1955.

Un journaliste : il a été construit, je crois, à la fin du 17^e siècle. A son apogée, combien de soldats contenait-il à l'intérieur ?

Monsieur LANDRAUD : il a servi de prison. La seule utilisation que j'en connaisse, cela a été pendant 30 à 40 ans pour le disciplinaire des armées, les objecteurs de conscience.

Un journaliste : est-ce que vous pensez que Monsieur THOMAS va venir, et que ce qu'il va dire va changer grand chose ?

Le Maire : non, mais ce n'est pas lui, c'est le directeur-adjoint des Services Fiscaux du Ministère qui va descendre.

Un journaliste : et vous pensez que cela va changer quelque chose ?

Le Maire : je ne sais pas, on l'espère.

Un journaliste : on ne dit pas justement qu'il y aurait plus ou moins des raisons obscures pour lesquelles cela ne se ferait pas ?

Le Maire : je pense que la dernière intervention de Monsieur de LIPKOWSKI a dû le faire réfléchir, pour qu'il propose, voyez-vous cette table ronde, parce qu'il n'en était pas question auparavant.

Un journaliste : donc, c'est un premier pas ?

Le Maire : je le pense.

Un journaliste : et vous Monsieur MARTIN, comme les autres habitants de l'île, l'idée de savoir qu'il va y avoir un défilé de voitures ne vous embête pas ?

Monsieur MARTIN : ce que je souhaite, c'est que cela soit quand-même réhabilité parce que l'on y voit s'accumuler un tas de choses. Je préfère qu'il soit fait quelque chose, sans devenir une cathédrale de béton...

Monsieur le Maire : on s'y oppose !

Un journaliste : les autres propriétaires de l'île partagent votre point de vue ?

Monsieur MARTIN : oui, certainement, moi au début je m'étais posé des questions. On m'a dit "non, l'île gardera toujours son caractère sauvage et naturel".

Un journaliste : il y a combien d'agriculteurs sur l'île ?

Monsieur MARTIN : un seul, c'est moi.

Un journaliste : combien de personnes habitent en permanence sur l'île ?

Monsieur MARTIN : personne, mais on y va tous les jours.

Un journaliste : et l'été, il y a toujours le camping ?

Monsieur MARTIN : oui, oui, il accueille 83 personnes.

Un journaliste : vous êtes prêts à accepter toute proposition ? Vous n'avez pas la préférence pour le tourisme de haute gamme ?

Le Maire : si, ce serait souhaitable, bien entendu.

Monsieur LANDRAUD : de toute façon, je ne pense pas que le tourisme de bas de gamme soit adapté.

Un journaliste : le fait que la passe recouvre à marée haute, c'est un handicap ou un avantage ?

Le Maire : c'est un gros handicap ! Justement, un investisseur dont je vous ai parlé tout à l'heure, qui nous a posé la question, a lui-même rétorqué que c'était une contrainte, mais qu'il fallait faire avec, qu'il n'y a pas d'autre solution, cela pouvait être un atout dans le domaine touristique.

Pas d'autre question ? Mesdames, Messieurs, je vous remercie.
